fonction publique la cgt

TROISIÈME ANNÉE DE GEL DU POINT D'INDICE

Le gouvernement organise la smicardisation de la Fonction publique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — MONTREUIL, LE 19 MAI 2026

LE 13 MAI 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+ 2,41 %), annoncée le jour même par le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou, sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, pourrait précipiter plus de 700000 agent·es public·ques sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agent·es public·ques dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC.

Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien. La sphère gouvernementale ne se contente plus de laisser dériver les salaires : elle organise, méthodiquement, l'alignement de la Fonction publique sur le SMIC.

Un effondrement statutaire sans précédent depuis 1946

La CGT Fonction publique a chiffré, indice par indice, ce que le gouvernement refuse de regarder en face. Le constat est accablant :

LE CHIFFRE QUI DIT TOUT	CE QU'IL SIGNIFIE
14 années	d'ancienneté en catégorie C qui ne valent plus rien. Dix échelons de la grille C1 sur onze sont rattrapés par le SMIC. Quatorze années de service sans aucun effet sur la fiche de paie.
Le concours catégorie B	est désormais payé au SMIC. Un lauréat externe du concours de secrétaire administratif ou de rédacteur territorial, qui a le diplôme du BAC, préparé et réussi un concours de catégorie B sélectif, est recruté au SMIC. La qualification publique ne vaut plus rien.
+ 26 % maximum	au-dessus du SMIC pour un agent qui a réussi le parcours statutaire complet de la catégorie C (±30 ans de service public, sommet du grade C3). Trois décennies de service de l'État, des collectivités ou de l'hôpital : un quart de SMIC en plus.
100 % des pensions	de catégorie C, sans exception, sont mécaniquement sous le SMIC. Au sommet du grade C3, la pension à taux plein est 102 € sous le SMIC mensuel brut. C'est la première fois dans l'histoire du statut.
Catégorie B coulée	pour la première fois. Secrétaires administratives, rédacteurs territoriaux, , animat·rice·eurs, assistant·es socio-éducatifs, techniciens, aides-soignant·es/auxiliaires de puériculture : la catégorie B classe normale n'apporte plus aucune différence de rémunération par rapport au SMIC pendant les premières années de carrière.
– 900 € par mois	de pouvoir d'achat indiciaire perdu pour un cadre A de fin de carrière (perte cumulée 2010-2025). La catégorie A ne bénéficie d'aucun mécanisme correctif et le gel pénalise directement les pensions liquidées en 2026.

…/…

La responsabilité politique est entière

La situation n'est ni inéluctable, ni technique, ni budgétaire. Elle est politique. Le gouvernement dispose de tous les leviers pour rétablir la valeur du point d'indice et la cohérence statutaire : il a choisi de ne pas s'en servir. Il a choisi le gel pour la troisième année consécutive. Il a choisi de refuser la négociation salariale. Il a choisi de laisser dériver des centaines de milliers d'agent·es public·ques sous le seuil légal de rémunération, tout en se félicitant d'une « valorisation des métiers » qui n'existe que dans la communication ministérielle.

Le mécanisme de l'indemnité différentielle, qui aligne les traitements rattrapés par le SMIC, **n'est pas une solution, d'autant plus qu'elle n'est pas prise en compte dans le calcul des pensions : c'est un aveu d'échec.** Il dévoie la logique statutaire en rémunérant tous les agent·es, débutant·es comme ceux ayant 20 ans de carrière, au même niveau, sans tenir compte de leur grade, de leur qualification ni de leur ancienneté. C'est l'effacement programmé de la grille indiciaire et de la Fonction publique de carrière.

36 milliards ont pu être trouvés pour être dédiés à la guerre, à des armes de destruction massive, qui seront à terme détruites. Cela participe à l'économie parasitaire, alors que l'augmentation générale des salaires profiterait très largement à la consommation des ménages et donc à l'économie du pays. Tous les économistes s'accordent à le dire.

Les exigences immédiates de la CGT Fonction publique

La CGT Fonction publique exige :

1. Une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice — pour rattraper le décrochage cumulé sur les années antérieures (perte estimée à –19,5 % en pouvoir d'achat indiciaire depuis 2010 et -13 % depuis 2017) et compenser le choc inflationniste 2026.

2. L'indexation du point d'indice sur l'inflation — à l'instar du mécanisme légal qui protège le SMIC. La Fonction publique ne peut pas être la seule rémunération non indexée du pays.

3. Le relèvement indiciaire du minimum de traitement — et l'abandon du mécanisme de l'indemnité différentielle qui sape la grille indiciaire.

4. Une refonte structurelle des grilles C et B — pour rétablir une véritable progression de carrière, redonner sens au recrutement par concours, et garantir des pensions supérieures au SMIC pour tous les agents.

5. Une mesure spécifique catégorie A — pour résorber le décrochage cumulé 2010-2025 (jusqu'à 902 € bruts mensuels équivalents en pouvoir d'achat indiciaire).

6. L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes notamment à travers la reconnaissance des qualifications des professions à prédominance féminine.

7. Le rétablissement du versement à 100 % de la rémunération versée aux agent·es public·ques qui sont en congé maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence.

8. L'ouverture immédiate d'une négociation salariale et non les réunions de travail de façade ou aucune mesure concrète n'est en débat.

La CGT Fonction publique entend œuvrer, dans l'unité la plus large et avec l'ensemble des personnels, pour imposer les voies et les moyens d'une reconstruction statutaire de la politique salariale dans la Fonction publique.

Quand un·e ATSEM avec trente ans de carrière touche le même salaire qu'un·e agent·e débutant·e ; quand un·e aide-soignant·e ou un·e titulaire du concours de secrétaire administratif est recruté·e au SMIC ; quand 100 % des pensions de catégorie C tombent sous le minimum interprofessionnel — c'est tout le pacte républicain qui est trahi. *Le gouvernement nous dit qu'il « valorise les métiers ». Nous lui répondons : vous fonctionnarisez au SMIC. Vous transformez la Fonction publique en variable d'ajustement budgétaire. Vous préparez méthodiquement une rupture statutaire que les agent·es ne vous laisseront pas faire.*

MONTREUIL, LE 19 MAI 2026